

La nouvelle *Ley de Servicio Eléctrico*, Loi sur le service électrique, du Mexique a modifié sensiblement les conditions dans lesquelles les fournisseurs étrangers peuvent participer à l'élargissement prévu du système. Aux termes de la nouvelle loi, on a privatisé la construction des projets électriques au Mexique et permis la production privée d'électricité à ses propres fins par les entreprises. Cela simplifie le processus d'appel d'offres pour les entreprises canadiennes qui désirent participer, à titre de sous-traitantes, ou fournir de l'équipement ou des matériaux pour ces projets. Les propositions seront maintenant acheminées directement aux «constructeurs» de projets clés en main du secteur privé. La *CFE* continuera à mettre en œuvre les projets de distribution d'une capacité inférieure à 230 kV.

LA DIVERSIFICATION ÉNERGÉTIQUE

L'un des principaux objectifs de la *Comisión Federal de Electricidad (CFE)*, Commission fédérale d'électricité, au cours des dix années à venir est de diversifier les sources énergétiques utilisées pour la production d'électricité et de devenir moins dépendante envers les hydrocarbures en général et le pétrole en particulier. Elle favorise fortement l'utilisation des sources énergétiques de remplacement qui suivent.

LE GAZ NATUREL

Par le passé, une grande partie du gaz naturel mexicain était perdue. Plusieurs grands projets de production d'électricité prévus seront alimentés au gaz ou avec deux types de carburants et certaines des installations les plus anciennes ont été converties. D'après les données de la *CFE*, la principale centrale électrique de Mexico est maintenant alimentée à 97 pour 100 en gaz naturel. Ce pourcentage est de 60 pour 100 dans le cas de la centrale de Monterrey. Ce sont essentiellement des considérations environnementales qui ont motivé l'utilisation du gaz naturel et la proportion globale de gaz utilisé dans l'ensemble du système national n'a pas encore augmenté. La privatisation récente de la distribution du gaz naturel a été essentiellement motivée par la nécessité de transporter le gaz jusqu'aux installations de production d'électricité.

L'ÉNERGIE SOLAIRE

La production directe d'électricité à partir de l'énergie solaire est l'une des principales solutions de remplacement pour les emplacements éloignés. La *CFE* expérimente des technologies solaires, à la fois dans des laboratoires et à l'extérieur. On estime que ce sont les systèmes photovoltaïques qui sont les plus prometteurs, en particulier quand ils sont intégrés à des systèmes hybrides. La *CFE* fait également état de progrès encourageants avec ses expériences de «bassin solaire» à la centrale de *Petróleos Mexicanos (PEMEX)*, Société pétrolière d'État, de Tuzandepeti, dans l'État de Veracruz.